

SEANCE N° 5/2019 DU 18 SEPTEMBRE 2019

Début: 8.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
PIRROTTE Frank, Échevin
STURM Richard, Échevin
SCHOLLER Guy, Conseiller
BRUCH Jean-Marie, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller, excusé
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
DUPREL Mireille, Conseillère, excusée
à partir du point 14

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine
HANSEN Marc, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Huis clos - Personnel communal : Nomination définitive d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement D1 (fonction d'artisan).
- 2) Huis clos - Personnel communal : Nomination d'un employé dans le groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service écologique.
- 2bis) Huis clos – Personnel communal – attribution d'une indemnité spéciale.
- 3) Bilan – Tornade du 9 août 2019.
- 4) Aménagement communal et développement urbain - Dénomination de la rue dans le nouveau quartier né du plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Op Aker » à Bascharage en rue du « Neuf Août 2019 ».

- 5) Budget ordinaire 2019 : Crédits spéciaux sous 3/130/612200/99006 - Entretien et réparations et 3/265/648310/99001 Relogement de personnes, suite au passage de la tornade du 9 août 2019 - Approbation.
- 6) Plan d'aménagement particulier – Quartier existant - Modification du plan de repérage du « PAP QE-RES-TYPE 2 » et du plan de repérage avec la partie écrite du « PAP QE-CEN-TYPE14 » - Approbation provisoire.
- 7) Aménagement communal et développement urbain - Lotissement de parcelles sises à Clemency, 6-8 rue de Sélange (section CA de Clemency - numéros cadastraux 401/3195, 401/3196 et 401/3197) - Approbation.
- 8) Aménagement communal et développement urbain - Lotissement d'une parcelle sise à Fingig, 46 rue Centrale (section CC de Fingig - numéro cadastral 26/2113) - Approbation.
- 9) Aménagement communal et développement urbain - Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 57A rue de Schouweiler (section BC de Bascharage – numéro cadastral 3202/4923) - Approbation.
- 10) Aménagement communal et développement urbain - Lotissement d'une parcelle sise à Linger, 12 rue du Bois (section BA de Linger - numéro cadastral 424/256) - Approbation
- 11) Aménagement communal et développement urbain - Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 15 rue de la Poste (section BC de Bascharage - numéro cadastral 237/3895) - Approbation
- 12) Aménagement communal et développement urbain - Lotissement d'une parcelle sise à Fingig, 23 rue Centrale (section CC de Fingig - numéro cadastral 55/1081) - Approbation
- 13) Aménagement communal et développement urbain - Lotissement de parcelles sises à Clemency, 9 chemin d'Arlon (section CA de Clemency - numéros cadastraux 662/3535 et 662/3536) - Approbation
- 14) Budget extraordinaire 4/624/221313/14005 - Réaménagement du boulevard J.F. Kennedy à Bascharage - Approbation du projet et devis.
Budget extraordinaire - 4/624/221313/14005 - Réaménagement du Boulevard J.F. Kennedy - Confection de routes d'accès - Lot 1 : Élargissement de la rue Continentale et Lot 2 : Accès entre cité Kauligwies et cité Bommelscheuer.
- 15) Personnel communal : Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service du citoyen.
- 16) Budget extraordinaire : 4/913/221311/18011 - Mise en conformité de l'école à Clemency - Approbation du décompte de travaux.

- 17) Enseignement fondamental : Modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2019/2020 - Approbation.
- 18) Sociétés locales - statuts de l'association « FC Bascharage 2020 » - prise de connaissance.
- 19) Sociétés locales - statuts de l'association « Dart Club Bull's Hit » - prise de connaissance.
- 20) Budget ordinaire 2019 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2019 – Approbation.
- 21) Convention concernant l'hébergement de demandeurs de protection internationale sur le territoire de la commune de Käerjeng - Approbation.
- 22) Convention concernant la mise à disposition de l'église de Bascharage au Fonds de gestion des édifices religieux en vertu de la loi du 13 février 2018 - Approbation.
- 23) Club Senior Prënzebiërg - Convention pour l'année 2019, conclue entre le ministère de la Famille, les administrations communales de Käerjeng, Differdange, Sanem et Pétange et l'organisme gestionnaire « Aides pour personnes âgées Prënzebiërg a.s.b.l. » - Approbation.
- 24) Convention entre la commune de Käerjeng et M. Jeff Scheer concernant des projets de protection de la nature - Approbation.
- 25) Office Social Käerjeng – Convention 2019 - Approbation.
- 26) Convention entre la commune de Käerjeng et le Commissariat du gouvernement à la protection des données auprès de l'État – Approbation.
- 27) Autorisation d'ester en justice en matière de contrat de droit de superficie dans la zone artisanale « Op Zaemer », relative à l'affaire AC Käerjeng c/ SOCOFA – déguerpissement.
- 28) Règlements temporaires de la circulation concernant l'« avenue de Luxembourg » à Bascharage - Approbation.
- 29) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.
- 30) Questions et réponses.

Séance à huis clos

Point 1) Personnel communal : Nomination définitive d'un fonctionnaire à un poste à tâche complète dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières (fonction d'artisan).

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Personnel communal : Nomination d'un employé communal (m/f) dans le groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique, en tant que conseiller écologique / climat pour les besoins du service écologique.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2bis) Personnel communal : Attribution d'une indemnité spéciale.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Séance publique

Point 3) Bilan – Tornade du 9 août 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je demande au Conseil communal de commencer la séance d'aujourd'hui par une minute de silence à la mémoire de M. Léon Jenal. Bien que M. Jenal n'habitait plus dans la Commune depuis quelques années, il était très proche de sa ville natale, Clemency. En tant que syndicaliste, il avait longtemps œuvré au sein de l'OGBL. Il avait occupé, de 1987 à 1990, la fonction de conseiller communal et, de 1990 à 1999, la fonction d'échevin à Clemency. Léon Jenal est décédé le 10 septembre dernier à l'âge de 68 ans.

Afin d'éviter toute question, je voudrais mentionner brièvement le retard dans les travaux routiers entre Hautcharage et Linger. En fait, les travaux auraient dû être terminés pour le début de l'année scolaire, mais comme vous avez pu lire dans la presse, le chantier se poursuivra pendant six semaines supplémentaires. La raison en est des travaux imprévus, entre autres sur une ligne de la poste, qui doit être posée plus en profondeur.

À présent, je souhaiterais faire le point sur la tornade qui a frappé les communes de Pétange et de Käerjeng le soir du 9 août. Le cyclone s'est déplacé sur le territoire de la commune de Käerjeng à partir de « Bomicht », en passant par l'avenue de Luxembourg, jusqu'à l'entreprise de bus Sales-Lentz, en causant à de nombreux endroits des dommages très importants.

Cette catastrophe a généré une solidarité et une aide extraordinaires de la part des citoyens de notre Commune et de l'ensemble du pays. Au nom de tous les sinistrés, je voudrais remercier le Grand-Duc Henri, qui a exprimé sa solidarité avec les victimes de la tornade sur le terrain, le gouvernement luxembourgeois et, en particulier, les ministères de la Famille et de l'Intérieur, toutes les équipes de secours, le « Technisches Hilfswerk », l'Armée luxembourgeoise, les nombreuses communes

luxembourgeoises, les garde-forestiers et les ouvriers forestiers, sans oublier le personnel de la commune de Käerjeng, et notre personnel technique, ayant notamment effectué plus de 500 heures supplémentaires le premier week-end. Je remercie également les sociétés Creos, Sudgaz, Post et les innombrables entreprises artisanales pour leur travail rapide et efficace, les exploitants d'hôtels et de restaurants, les plus de 600 bénévoles qui ont participé aux travaux de nettoyage du 17 août, tous les donateurs, nos communes voisines et leurs clubs sportifs pour la mise à disposition temporaire de leurs infrastructures sportives au profit des clubs concernés de Käerjeng, ainsi que de toute personne impliquée de quelque manière que ce soit dans l'accomplissement de cette tâche herculéenne.

La commune de Käerjeng a travaillé à partir du vendredi soir dans le cadre de ses obligations et compétences légales. En l'absence du bourgmestre, et du secrétaire communal en congé de maladie, l'échevin Frank Pirrotte, secondé par la secrétaire communale de Kayl, Nadine Braconnier, a pris en charge la gestion d'un centre de crise. Cette structure a ensuite reçu et répertorié les appels à l'aide des citoyens de manière professionnelle, servant de base pour une assistance coordonnée, ceci également au cours des jours qui ont suivi.

La priorité du vendredi a été de loger les citoyens dont la maison n'était plus habitable après la tornade. Il a également été nécessaire de faire le bilan des bâtiments endommagés, et de contacter les personnes touchées étant en vacances. Une hotline a été mise en place rapidement.

Samedi, la deuxième priorité a été de solliciter l'aide des communes voisines et des entreprises d'artisanat à travers le pays. La Chambre des métiers a contacté plus de 600 entreprises, appel auquel de nombreuses entreprises ont répondu promptement. Personnellement, j'ai appelé plusieurs bourgmestres et demandé de la main-d'œuvre et des conteneurs. Tous ont accepté immédiatement et davantage de communes ont offert leur aide, même si nous n'avons pas pu accepter toutes les aides proposées pour des raisons de logistique. Nous avons coordonné l'assistance de notre personnel technique, et le service forestier s'est principalement occupé de l'abattage des arbres constituant une menace pour les espaces publics. Dès dimanche soir, j'ai envoyé un rapport à chaque parti pour l'informer des travaux en cours. Pendant ce temps, Frank Pirrotte s'est chargé des relations politiques avec les autorités publiques: le CGDIS, le Gouvernement, la visite du Grand-Duc.

Une troisième priorité, dimanche, a été la création d'un fonds de secours, conjointement avec la commune de Pétange et les associations « Käerjeng hëlleft » et « Fir e gudden Zweck – Commune de Pétange ». Jusqu'à ce jour, « Käerjeng hëlleft » a déjà pu recueillir plus de 400.000 € de dons.

Le lundi, nous avons sollicité l'aide de « ProActif » et nous avons bénéficié d'un total de 950 heures de travail et de matériel pour la semaine et demie suivante. Les personnes responsables de « ProActif » nous ont même proposé de ne pas émettre de facture. Toutefois, comme il s'agit d'une entreprise cofinancée par des fonds publics, j'ai pris l'accord du ministre du Travail, Dan Kersch.

Notre garde-forestier a réussi à mobiliser un total de neuf triages forestiers, afin d'éliminer les arbres et les branches à la fois dans l'espace public et chez les citoyens touchés. Au total, les garde-forestiers et les ouvriers forestiers ont effectué 1.845 heures de travail. Ce coût sera d'ailleurs entièrement pris en charge par l'État. M. Gengler estime les dégâts à environ 600-700 mètres cubes de bois, ce qui correspond à environ 300 à 400 arbres. Il est prévu de reboiser dans les prochains mois.

Les heures d'ouverture de notre centre de recyclage ont été prolongées, et des statisticiens ont été embauchés pour inspecter des bâtiments individuels avec notre architecte. Nous avons organisé une réunion d'information à l'intention des citoyens concernés, à laquelle ont assisté les responsables du secteur des assurances, des banques, des fournisseurs d'électricité et de gaz et des ministères. Plus de 400 personnes ont assisté à la réunion.

Le mardi, l'État nous a annoncé que la situation d'urgence est levée et que les communes sont désormais livrées à elles-mêmes. Cependant, le Gouvernement a

accepté de mettre à disposition les soldats de l'Armée luxembourgeoise pendant une semaine pour le nettoyage. Les mercredi et jeudi, nous avons cherché à savoir comment résoudre les problèmes des victimes, et quelle assistance pourrait être nécessaire.

Le site sportif « Dribbel » ayant été gravement touché, nous avons réuni les clubs sportifs concernés pour planifier les semaines à venir. Une attention particulière a été accordée au prochain « Jugendcup des UN Käerjeng 97 ». Pas moins de 1.310 heures de travail de notre Service technique ont été nécessaires pour que le « Käerjenger Treff » et le « Dribbel » soient à nouveau opérationnels.

Dès mercredi, nous nous sommes également consacrés aux dégâts causés aux installations communales. L'architecte de la commune en discutera plus en détail plus tard aujourd'hui. Nous avons également organisé l'opération de nettoyage dans les champs et les prés, à laquelle plus de 600 volontaires de toutes les régions du pays ont participé le samedi.

Au cours des prochaines semaines, nous devons déterminer comment les dons recueillis seront utilisés. Les compagnies d'assurance ont reçu au total 3.800 demandes d'indemnisation et, après une courte période d'ajustement, les victimes ont dans la plupart des cas reçu de l'aide sans complication. Rarement, il a fallu faire appel à des services sociaux ou à un crédit-relais auprès des banques.

Nous avons fait notre part du travail aussi longtemps que nécessaire. Le point de contact spécial du « Käerjenger Treff » a pu être dissous vendredi et transféré à l'administration communale. Les heures d'ouverture prolongées dans l'EcoCenter ont également pu être supprimées. Le service « ProActif » et les triages forestiers sont restés opérationnels pendant une semaine supplémentaire, l'Armée étant déployée jusqu'au mercredi suivant.

En conclusion, je dirais que nous avons été extrêmement chanceux qu'il n'y ait pas eu de morts et que le nombre de blessés ait été relativement faible. Tous nos collaborateurs ont fait preuve de beaucoup d'engagement, certains sont même allés au-delà de leurs limites physiques. Au total, plus de 11.000 heures de travail ont été effectuées, sans compter les nombreux bénévoles ou les heures des services d'urgence du CGDIS. Nos services administratifs et techniques ont atteint à eux seuls 3.000 heures. En outre, il y a eu 1.300 heures prestées par les pompiers volontaires à Käerjeng/Pétange, 950 heures de la part de « ProActif », 1.850 heures accomplies par les ouvriers forestiers et 500 heures par les employés des communes voisines. En même temps, les membres du collège échevinal et Mme Braconnier ont accompli 250 heures. Lors du nettoyage du 17 août, 1.800 heures ont été comptées, 100 heures ont été fournies par les volontaires de la helpline, et les soldats de l'Armée luxembourgeoise ont accompli 1.300 heures.

Dans la commune de Käerjeng, environ 310 maisons ont été endommagées plus ou moins gravement. Environ 50 maisons ont perdu leur toit et 80 autres ont été endommagées sévèrement. Actuellement, onze maisons sont encore considérées comme inhabitables. Au total, environ 80 personnes ont dû être hébergées pour différentes périodes.

Nous avons pu compter sur une énorme solidarité. Seule la collaboration entre la Commune et le CGDIS n'a pas été satisfaisante, ce que le directeur du CGDIS a confirmé lors d'un entretien récent. Il ne s'agit pas de faire de la polémique, mais je voudrais dire que les missions juridiques d'une commune dans un tel cas ne sont actuellement pas comprises dans le plan de catastrophe. C'est pour cette raison que nous avons demandé une entrevue avec les dirigeants du CGDIS et le ministre de l'Intérieur, au cours de laquelle nous avons fait le point, et attiré l'attention sur ce dysfonctionnement, dans le but d'en tirer des leçons pour l'avenir.

Dans l'ensemble, je suis submergé par le travail accompli par tous les acteurs. Je tiens à remercier particulièrement l'échevin, Frank Pirrotte, car ce qu'il a dû accomplir lors des premiers jours qui ont suivi la tornade dépasse largement les capacités normales d'un seul être humain.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): M. Wolter a été très complet dans son rapport. Au nom de mon parti, je souhaiterais me rallier à tous les remerciements. Nous avons tous pu sentir la grande solidarité. Si l'on a été encore choqué le samedi par l'ampleur des dégâts, deux jours plus tard, à certains endroits, il a été possible de constater le retour à l'état normal. Ce qui a été fait à Käerjeng pendant cette période est grandiose. À présent, il est important de faire le bilan de la situation au niveau local et de déterminer ce qui a bien fonctionné, et les domaines dans lesquels des améliorations sont encore possibles. Je pense en particulier au fait qu'aujourd'hui encore, deux familles séjournent dans un hôtel. Peut-être devrions-nous réfléchir à nouveau à l'achat d'un ou de plusieurs logements provisoires.

Je tiens à souligner que le 9 août a été une journée très difficile pour notre Commune. Nous avons eu de la chance qu'il n'y ait pas eu plus de blessés. Je tire mon chapeau à M. Pirrotte, car ça n'a certainement pas été facile de prendre des décisions sous la pression constante.

Conseiller Marc HANSEN (Déi Gréng): Je remercie M. Wolter pour son compte rendu détaillé de la situation et je me rallie également à tous les remerciements. L'étendue de la dévastation que nous avons eue le vendredi soir a été effrayante. La solidarité des gens a été émouvante et se reflète également dans les nombreux dons spontanés. J'apprécie le fait que le deuxième jour après la catastrophe, des contacts aient été établis entre les communes touchées et les associations « Käerjeng hëlleft » et « Fir e gudden Zweck – Gemeng Péiteng » pour coordonner l'appel aux dons et pour faire en sorte que les dons recueillis soient distribués à ceux qui en ont le plus besoin. Un grand merci également à notre garde-forestier et à ses collègues qui, avec leurs ouvriers, ont veillé à ce que de nombreux arbres endommagés soient enlevés. Dans ce contexte, j'apprécie fortement le fait que des mesures compensatoires aient déjà été annoncées. Au nom de *Déi Gréng*, je remercie tout particulièrement M. Pirrotte, qui a travaillé pendant toute cette période jusqu'au bord de l'épuisement.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Je suis d'accord avec les orateurs précédents et j'exprime mon plus profond respect pour la grande performance de M. Frank Pirrotte et Mme Nadine Braconnier.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV): C'était aux alentours de 17h30 lorsque les communes de Pétange et Käerjeng ont été durement touchées par une tornade le 9 août dernier. Celle-ci a mis nos habitants et nos employés communaux devant un grand défi. Comme mes collègues du collège échevinal étaient tous à l'étranger, j'étais l'unique représentant du collège sur place. J'ai d'abord dû me faire un aperçu de la situation dans les parties touchées de la commune en faisant, dans la mesure du possible, le tour du territoire communal pour me faire une image de l'ampleur des dégâts, et pour ensuite pouvoir prendre les mesures les plus urgentes, et aider les sinistrés les plus touchés.

D'abord, des chambres d'hôtel ont été réservées pour garantir l'hébergement des citoyens dans le besoin, et un centre de crise a été créé dans le « Käerjenger Treff ». Notre personnel a été appelé à l'aide, et j'ai été la personne de contact pour définir les priorités avec les services d'urgence et la police. Mon numéro de téléphone mobile a été utilisé pour établir une première hotline. Je voudrais souligner que, par le biais de Mme Braconnier et en partie moi-même, j'ai été en contact téléphonique permanent avec le bourgmestre dès vendredi soir, afin de discuter de la situation de manière régulière, de définir les prochaines étapes, et de coordonner les points les plus importants.

Les six journées ont été très longues, avec un important manque de sommeil, mais avec la cellule de crise et la helpline, ainsi que les différents départements de la Commune, nous avons pu atteindre le maximum pour aider au mieux nos citoyens. Au cours de ces journées, beaucoup de choses se sont passées. D'abord d'importants dégâts ont été constatés, ainsi qu'une grande peur parmi les citoyens, beaucoup

d'inquiétudes et de questions. En tant qu'administration communale, nous avons essayé d'aider et de soutenir nos citoyens avec grand soin, assistance, organisation, engagement, écoute, solidarité et travail bénévole.

Même les jours suivants, beaucoup de travail a été accompli. Grâce aux nombreux services communaux et gouvernementaux, et à l'aide de nombreux bénévoles, deux semaines après la tornade, la situation s'est considérablement améliorée et quand on sillonne aujourd'hui les rues de la Commune, à l'exception de quelques travaux à des maisons, plus rien n'est visible de la destruction que nous avons trouvée le soir du 9 août. Un phénomène naturel nous a durement frappés, et a malheureusement détruit une grande partie de la nature. De nombreux arbres sont tombés sur des terres privées, communales ou appartenant à l'État ou ont été gravement touchés. Il faudra des années pour compenser ces dégâts, mais la Commune apportera sa contribution par la replantation au cours des semaines et des mois à venir.

J'ai été soulagé d'apprendre que, malgré les dégâts considérables dans les deux communes, le nombre de victimes a été plutôt faible. Ça aurait pu être bien pire. En regardant les vidéos dans les médias, on se rend compte rapidement de tout ce qui aurait pu encore se passer. Nous avons tous eu beaucoup de chance.

En tant que porte-parole du CSV, je voudrais remercier tous les membres de la Commune, qui ont travaillé sans relâche, et dans de nombreuses fonctions différentes pendant de nombreuses heures. Merci également à tous ceux qui ont participé activement à la cellule de crise et à la hotline, et plus particulièrement à Mme Nadine Braconnier. En outre, je remercie les services d'urgence, la police, l'Administration des ponts et chaussées, l'Armée, les triages forestiers, les agriculteurs, les services communaux et les entreprises. Sans la bonne collaboration de ces acteurs, il n'aurait pas été possible d'accomplir cet exploit en si peu de temps.

Enfin, j'espère que de tels désastres nous soient épargnés à l'avenir, mais seule la nature en décidera.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Par sa lettre du 20 août, la ministre de l'Intérieur nous a informés que tous les frais résultant de dommages aux installations communales non couvertes par l'assurance pourraient éventuellement être pris en charge par l'État. À cet égard, nous sommes invités à fournir au ministère de l'Intérieur un rapport détaillé sur les montants non couverts. En conséquence, notre personnel technique a déjà commencé à établir une liste. Afin d'informer le Conseil communal de l'étendue des dégâts, je demande à notre architecte, Mme Juttel, de nous expliquer les détails.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : Suite à l'aide apportée par notre personnel aux citoyens pendant les premiers jours, nous avons pu nous consacrer aux dommages causés aux infrastructures communales. Au total, 19 installations communales ont subi des dégâts. Les infrastructures sportives du « Käerjenger Dribbel », ainsi que le centre culturel « Käerjenger Treff » ont été les plus touchés.

La plupart des dégâts ont été causés aux toits et aux façades, mais les installations techniques des constructions en ont également souffert. Ainsi, certains systèmes photovoltaïques ont été partiellement ou complètement emportés et le système de ventilation lourd du « Dribbel » a été déplacé. À certains endroits, le système de protection contre la foudre a été détruit. Les terrains de football ont été gravement endommagés par l'effondrement de mâts à moyenne tension et d'éclairage, et les bris de verre. Au « Käerjenger Treff », principalement la façade en verre et le balcon ont été endommagés. Des dégâts importants ont également été causés aux installations extérieures des terrains de tennis et au toit de l'EcoCenter.

Tous les autres bâtiments ont principalement des dégâts aux toits moins importants. Cependant, ces dommages mineurs ne sont pas moins problématiques, car soit les toits ne sont plus étanches à l'eau, soit il y a un risque de corrosion à moyen terme.

Dans l'espace public, un certain nombre d'arbres ont été endommagés, et un grand nombre de panneaux routiers renversés. Ceux qui relèvent de la compétence communale ont déjà été largement remplacés. En outre, de nombreux abribus ont été détruits.

À l'heure actuelle, des travaux de réparation d'un montant de 330.000 € ont déjà été commandés. La priorité a été d'être prêts pour la rentrée scolaire au « Dribbel », « Treff » et « Op Aker ». Pour le travail restant, nous attendons toujours toute une série d'estimations de coûts.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Les mâts pliés de la ligne à moyenne tension Sotel ont causé de gros dégâts et un important problème de sécurité. N'est-il pas temps de penser à installer cette ligne sous terre?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Cette idée ne semble pas avoir été prise en compte, Sotel a demandé un permis pour restaurer les mâts de manière identique.

À cet égard, je tiens à souligner qu'aucun permis de construire ne doit être demandé pour des réparations qui remettent simplement les maisons endommagées dans leur état initial. Toutefois, cela est nécessaire si l'on souhaite saisir l'occasion d'apporter des modifications dans le cadre de ces travaux.

Point 4) Dénomination de la rue dans le nouveau quartier né du plan d'aménagement particulier au lieu-dit « Op Aker » à Bascharage en rue du « Neuf Août 2019 ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Dans le cadre de l'installation d'une structure pour réfugiés et d'une maison de retraite et de soins à Bascharage, une route d'accès a été créée au lieu « Op Aker ». Nous sommes appelés à nommer cette rue. Cet endroit est très proche du cœur de la dévastation causée par la tornade, d'où la proposition du collègue échevinal, d'attribuer à cette rue le nom « rue du 9 Août 2019 ».

Approbation unanime.

Point 5) Budget ordinaire 2019 : Crédits spéciaux sous 3/130/612200/99006 - Entretien et réparations et 3/265/648310/99001 Relogement de personnes, suite au passage de la tornade du 9 août 2019.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Mme Juttel a expliqué les dégâts causés aux bâtiments communaux. Pour y remédier, nous avons besoin d'un prêt spécial, estimé à un million d'euros cette année. Nous voulons utiliser ce montant aussi bien du côté des dépenses que du côté des recettes, sachant qu'une partie des dépenses sera remboursée par les compagnies d'assurance, et que nous pouvons aussi compter sur un remboursement partiel de la part du Gouvernement. Cependant, vu que d'une part, nous ne savons pas si nous allons tout récupérer et que, d'autre part, nous allons recevoir ces remboursements éventuels ultérieurement, nous devons nous attendre à une incidence sur le résultat des comptes de fin d'année. Mais d'abord, il s'agit de payer les factures des entreprises chargées de l'exécution des travaux.

Approbation unanime.

Point 6) Plan d'aménagement particulier – Quartier existant – Modification du plan de repérage du « PAP QE-RES-TYPE 2 » et du plan de repérage avec la partie écrite du « PAP QE-CEN-TYPE14 » – Approbation provisoire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je demande à Mme Juttel d'expliquer les modifications à apporter.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : Les plans de situation des « PAP quartiers existants » définissent la hauteur et la profondeur autorisées des projets d'aménagement urbain. Dans ce cas-ci, il s'agit du terrain en face de la brasserie, où la construction d'un hôtel est prévue. Les deux plans sont donc modifiés en ce sens que la parcelle change du « type 2 » vers le « type 14 ». En outre, une modification est apportée à la partie écrite pour permettre la construction, si nécessaire, de plusieurs bâtiments distincts, le long de la route. Jusqu'à présent, un seul bâtiment aurait été possible. L'exploitant hôtelier devrait également pouvoir créer jusqu'à trois unités résidentielles. La hauteur maximale est adaptée à celle du « type 13 » adjacent.

Concernant la procédure, il y a lieu de mentionner qu'il n'y a ni de plaintes de la part de la population, ni de la part de l'État.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je pensais qu'un musée y était également prévu.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Les plans ont été modifiés de sorte à intégrer le musée dans les installations de production existantes de la brasserie.

Approbation unanime.

Point 7) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Clemency, 6-8 rue de Sélange (section CA de Clemency – numéros cadastraux 401/3195, 401/3196 et 401/3197) – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Pas moins de 7 demandes de lotissement de parcelles sont à l'ordre du jour aujourd'hui. Bien que nous, en tant que Conseil communal, ne puissions pas vraiment décider des demandes individuelles, nous sommes au moins informés lorsque, dans notre Commune, des terrains d'une taille plus importante sont divisés en terrains plus petits, de sorte que les propriétaires augmentent leur marge bénéficiaire. Mme Juttel nous expliquera les détails.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : La première demande concerne un terrain en face de l'école de Clemency dans la rue de Sélange. Deux maisons jumelées, chacune avec trois unités résidentielles, y vont être construites.

Approbation unanime.

Point 8) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d'une parcelle sise à Fingig, 46 rue Centrale (section CC de Fingig – numéro cadastral 26/2113) – Approbation.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : Sur cette parcelle dans la rue de Fingig, il est possible de construire une maison individuelle. Le lotissement divise la propriété en un terrain à bâtir et une route d'accès pour le paysan, afin qu'il puisse continuer à accéder à ses champs sous-jacents.

Approbation unanime.

Point 9) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d’une parcelle sise à Bascharage, 57A rue de Schouweiler (section BC de Bascharage – numéro cadastral 3202/4923) – Approbation.

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : Cette parcelle se trouve encore dans le périmètre de construction. Les propriétaires souhaitent construire une deuxième maison à côté de la maison existante, puis rénover la première.

Approbation unanime.

Point 10) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d’une parcelle sise à Linger, 12 rue du Bois (section BA de Linger – numéro cadastral 424/256) - Approbation

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : À cette adresse, les propriétaires ont l'intention de diviser un terrain pour permettre la construction de deux maisons jumelées, qui seront ensuite louées.

Approbation unanime.

Point 11) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d’une parcelle sise à Bascharage, 15 rue de la Poste (section BC de Bascharage – numéro cadastral 237/3895) – Approbation

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : Selon la convention en vigueur, les bâtiments délabrés ont dû être démolis avant que le lotissement puisse avoir lieu. Le projet d’aménagement urbain prévoit la construction de trois maisons unifamiliales de rangée, ainsi qu’un bâtiment destiné aux espaces commerciaux et aux bureaux.

Approbation unanime.

Point 12) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement d’une parcelle sise à Fingig, 23 rue Centrale (section CC de Fingig – numéro cadastral 55/1081) - Approbation

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : Dans la partie basse de la « rue Centrale » de Fingig se trouve cette parcelle, qui présente une forte topographie. Pour cette raison, il a d'abord fallu analyser l'état du sol. Ces analyses étant terminées, cinq maisons unifamiliales peuvent être construites à flanc de colline. Un petit morceau doit être cédé à la commune afin que nous puissions créer un accès plus rapide du «Maeschbommert» jusqu’à l’arrêt de bus.

Approbation unanime.

Point 13) Aménagement communal et développement urbain – Lotissement de parcelles sises à Clemency, 9 chemin d’Arlon (section CA de Clemency – numéros cadastraux 662/3535 et 662/3536) – Approbation

Mme Carole JUTTEL (architecte communale) : Dans le « chemin d’Arlon » de Clemency une parcelle est à lotir pour que deux maisons unifamiliales puissent y être construites.

Approbation unanime.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) quitte la séance.

Point 14) 1. Budget extraordinaire 4/624/221313/14005 – Réaménagement du boulevard J.F. Kennedy à Bascharage – Approbation du projet et devis.

Point 14) 2. Budget extraordinaire - 4/624/221313/14005 – Réaménagement du Boulevard J.F. Kennedy - Confection de routes d’accès – Lot 1 : Élargissement de la rue Continentale et Lot 2 : Accès entre cité Kauligwies et cité Bommelscheuer.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ce point à l'ordre du jour pourrait être le dossier le plus compliqué que nous ayons jamais eu à traiter, et avait déjà été discuté lors de la séance du Conseil communal du 27 janvier 2014. À cette époque, l'avant-projet était encore présenté avec une estimation de coût de 7.630.000 €, l'objectif était que les travaux soient entamés en 2017. Aujourd'hui, enfin, le projet final peut être présenté, et l'estimation des coûts a presque doublé. Les explications nécessaires pour cette circonstance vont nous être données par les experts. À côté de la hausse vertigineuse des prix dans le secteur du génie civil, nous avons dû créer deux routes d'accès pendant la phase de construction, afin que les résidents puissent accéder à leurs maisons.

Depuis 2014, beaucoup de choses ont changé. Le projet de construction de la route a été adapté pour prendre en compte, dans la planification, le contournement de Bascharage. Le tracé actuel de la route doit être abaissé de 6 mètres à la hauteur du futur « contournement ». En outre, la construction d'un parking à la gare a été prise en compte. Tous ces projets relèvent de la compétence de l'Administration des ponts et chaussées. Afin de coordonner ce travail de la meilleure façon possible, un entretien entre le collège échevinal, le ministre responsable et tous les acteurs concernés devrait avoir lieu rapidement. Dernier point, mais non le moindre, il s'agit également de bloquer le trafic à l'entrée du boulevard Kennedy depuis Sanem, afin d'empêcher que toute circulation de voitures et de camions passe par les routes spécialement créées à travers les quartiers résidentiels « Kauligwies » et « Bommelscheuer ».

Ensuite, le directeur de l'Administration des ponts et chaussées présentera les dossiers complexes au Conseil communal, lors d'une séance de travail, et répondra aux questions. Le ministre François Bausch a promis d'organiser une présentation publique des projets routiers. Finalement, nous organiserons des réunions d'information dans les quartiers concernés.

La complexité du dossier est unique dans l'histoire de la commune de Käerjeng. Nous aurions préféré présenter les projets, qui sont étroitement liés, d'abord dans leur contexte. Cependant, pour éviter tout retard, nous devons voter aujourd'hui sur le projet « Kennedy », dans l'espoir que les autorités de l'État feront le nécessaire pour que le travail soit fait dans les meilleurs délais.

Il y aura trois chantiers en même temps, sur une durée de deux ans et demie, autrement ces travaux s'étendraient sur une durée de cinq ou six ans. Le défi sera

d'assurer l'accès des habitants aux quartiers concernés. Ceci vaut également pour l'organisation des transports publics et scolaires.

J'aimerais demander à Mme Casasanta du bureau d'études de nous présenter le projet plus en détail.

Mme Loredana CASASANTA (bureau d'études Schroeder & Associés): Déjà avant 2014, il y a eu des réflexions sur la meilleure façon de relier le centre de Bascharage avec la gare de Bascharage/Sanem, également par rapport à la mobilité douce. Une piste cyclable du carrefour de l'avenue de Luxembourg jusqu'à la gare reliera les postes nationaux à vélos PC35 et PC9a. Dans ce contexte, on peut s'attendre à une subvention de l'État à hauteur de 30%.

Le « boulevard Kennedy » est aujourd'hui doté d'une chaussée de 7 mètres de large, avec des bandes de stationnements continues et des trottoirs sur les deux côtés. Le projet prévoit la création d'une piste cyclable dans les deux sens, réduisant la chaussée à une largeur de 6 mètres, et permettant en même temps d'apaiser la circulation. Les bandes de stationnements seront conçues en alternance des deux côtés de la route, et délimitées par des îlots d'arbres. À tous les carrefours, le trottoir et la piste cyclable continueront sans interruption pour donner la priorité à la mobilité douce.

Les passages pour piétons et les arrêts de bus seront conçus de manière à répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite. De plus, des lignes de guidage pour aveugles seront installées, les passages pour piétons seront très éclairés et la chaussée sera réduite à 5,50 mètres à ces endroits.

La chaussée et les emplacements pavés seront aux frais de l'Administration des ponts et chaussées, le trottoir et la piste cyclable seront payés par la Commune, la piste cyclable étant subventionnée par l'État. Un seul canal d'eau mixte sera mis en place et l'approvisionnement en eau sera renouvelé. La société Sudgaz installera une nouvelle conduite de gaz basse pression des deux côtés, ainsi qu'une conduite moyenne pression. L'éclairage public sera renouvelé, ainsi que les réseaux d'Eltrona, Post et Creos.

Afin de garantir l'accès au boulevard Kennedy lors de la construction de la route, deux routes d'accès seront créées. D'une part, la rue Continentale sera temporairement repensée afin que les résidents puissent rejoindre l'avenue de Luxembourg par celle-ci et par la zone industrielle. Par ailleurs, une route entre la cité Kauligwies et la cité Bommelscheuer sera conçue dans le même but. Les deux routes seront remises dans leur état d'origine à la fin du chantier et des travaux du parking CFL.

La phase de construction pour le boulevard Kennedy est estimée à 36 mois et devrait commencer au début de l'année 2020. Les coûts sont partagés de la manière suivante: Commune 7.450.000 €, Administration des ponts et chaussées 2.625.000 €, Sudgaz 740.000 €, Creos 120.000 € et SIACH 300.000 €. Le projet s'élève donc à environ 13 millions d'euros, TVA comprise. Il faut ajouter aux 7.450.000 € à charge de la Commune, les frais de 870.000 € et de 275.000 € pour l'aménagement des routes d'accès (avec une participation de 50% par l'Administration des ponts et chaussées). Au total, la Commune aura une dépense de 10.105.000 euros.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il s'agit d'un dossier complexe comprenant un coût énorme. La dernière fois que nous avons élaboré le plan financier pluriannuel, nous avons prévu un budget de 4,7 millions d'euros, mais à présent, le budget dépasse un peu plus de 10 millions d'euros. Par conséquent, il y aura un impact important sur le plan financier pluriannuel, et nous avons la chance de nous trouver dans une conjoncture favorable. Le respect des délais dépendra du fait si l'État respecte les directives qu'il s'est fixées.

Nous continuerons notre concept de mobilité douce comme prévu. Bien que l'État contribue à hauteur de 30%, la piste cyclable représente toujours une grosse dépense pour l'ensemble du projet. Nous nous attendons à ce qu'après la fin des travaux, le trafic au « Kennedy » soit plus calme.

Les réseaux souterrains sont mis aux normes les plus récentes. Si le périmètre de construction devait se prolonger entre le boulevard Kennedy et la rue Pierre Schuetz,

un nouveau quartier résidentiel pourrait être équipé d'un système de séparation des égouts.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Tout d'abord, nous reconnaissons l'importance de ce projet. Néanmoins, nous donnons notre approbation avec un mauvais pressentiment, car nous n'avons que deux jours environ pour traiter ce dossier complexe. On aurait peut-être pu organiser une séance de travail en amont pour permettre aux conseillers communaux de se familiariser avec le projet.

Même si nous voyons que des solutions créatives ont été recherchées afin de garantir l'accès aux maisons et la circulation sur les chantiers, nous craignons que ce projet de construction n'aggrave davantage la situation de la circulation à Bascharage. Nous devrions donc étudier plusieurs possibilités, au cas où on aurait le chaos redouté.

Je ne comprends pas pourquoi nous ne saisissons pas l'occasion pour installer un système de séparation des eaux usées sur le boulevard Kennedy.

Nous constatons que de nombreuses possibilités de stationnement disparaissent sur l'ensemble du tronçon. Surtout dans la partie supérieure, où il y a des commerçants, ceci pourrait être un problème.

Une dérogation a-t-elle été demandée pour les congés collectifs? La durée des travaux dépasse déjà trois ans et, compte tenu de son influence sur la situation du trafic, une dérogation devrait être possible.

Je m'attends à ce que nous organisions des réunions d'information avec les citoyens concernés, car les gens poseront déjà des questions dès qu'ils auront connaissance de ces travaux dans la presse.

Le service de bus qui assure la liaison avec la gare sera-t-il garanti pendant les travaux? Et qu'en est-il de la rue vers Sanem?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Il me semble important que la rue ne soit pas directement accessible depuis Sanem, afin que les personnes extérieures ne choisissent pas le chemin qui traverse le chantier et les voies d'accès spécialement aménagées. Celles-ci sont conçues pour gérer le trafic des résidents et non le trafic aux heures de pointe provenant de la région.

Conseiller Marc HANSEN (Déi Gréng): Nous aussi, nous sommes conscients de la complexité du projet. Nous approuvons particulièrement la liaison cyclable entre le centre de Bascharage et la gare, créée dans le cadre de la mobilité douce. Comme le trajet est supposé être mixte, je me demande si nous risquons des conflits entre cyclistes et piétons. Il faut visuellement séparer la piste cyclable du trottoir pour éviter les conflits.

Nous approuvons également l'initiative du collège échevinal visant à garantir que toutes les zones résidentielles futures soient dotées d'un système de séparation d'élimination des eaux usées. Il faudra bien à un moment donné, passer du système mixte vers un système de séparation. Cependant, je comprends aussi que ce projet soit techniquement difficile.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Avant tout, il faut considérer le fait qu'il faudra alors relier 200 maisons existantes, et on aurait à la fois au niveau de l'effort à fournir et du coût, une tout autre dimension.

Conseiller Marc HANSEN (Déi Gréng): En ce qui concerne le stationnement, je voudrais dire que nous faisons beaucoup pour promouvoir la mobilité douce et que nous espérons que de plus en plus de personnes bénéficieront de cette opportunité et renonceront à leur voiture.

Nous estimons également importante la volonté d'information, parce que tout le monde se posera de nombreuses questions sur l'avancement des travaux et les inconvénients qui en résultent. Je pense que vous devriez informer les gens sur une base régulière. Dans le cadre des détours, nous ne devrions pas oublier de montrer également aux cyclistes les moyens de se rendre à la gare, car dans le chaos de la circulation qui prévaut déjà, de plus en plus de personnes passeront au vélo. Il est peut-être judicieux de proposer un système de location de vélos dans un bref délai.

Est-il garanti que les racines des arbres plantés le long du trajet, aient suffisamment d'espace pour pousser?

Conseiller Nico FUNCK (DP): Comment le trafic est-il réglementé si les résidents de la « Cité Bommelscheuer » ou de la zone industrielle doivent dévier sur l'avenue de Luxembourg?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ce sont des détails qui restent à clarifier.

Conseiller Joseph HAMES (CSV): Comment le trafic de camions est-il réglementé pour les fournisseurs de la brasserie?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ceci est garanti par la rue Boeltgen.

Je souhaite aborder encore les autres questions des conseillers et je vais essayer d'éviter les critiques à l'égard des différents acteurs, car il s'agit d'un projet extrêmement complexe pour tous.

La circulation sur la N5 devrait devenir plus fluide grâce à l'installation d'un système de feux de circulation à la hauteur du « Béierhaascht » et à l'organisation d'un sens unique dans les rues Belair et Belle-Vue. Reste à clarifier comment réglementer l'allée de la cité Bommelscheuer.

Pour ce qui est du stationnement, je pense qu'il y aura peu de changement dans la partie inférieure du boulevard Kennedy, et dans la partie supérieure, un parking avec 450 emplacements sera créé à la gare, de sorte que le nombre de places de stationnement disponibles devrait être suffisant. Bien sûr, si les gens préfèrent encore se garer au « Kennedy » plutôt que d'utiliser le parking, il faudra peut-être réfléchir à la façon de résoudre ce problème.

À l'heure actuelle, nous n'avons pas pensé à une disposition spéciale en matière de congé collectif. Nous allons faire la demande, mais nous craignons ne pas être classé dans la même catégorie que par exemple le chantier du tram.

Il y aura certainement des réunions d'information, mais ce n'est pas très utile d'organiser déjà des réunions détaillées. Nous aimerions que le ministre Bausch présente en automne l'ensemble du projet, y compris le contournement et le parking CFL. Ensuite, nous informerons les citoyens concernés de manière sélective.

Certes, les voisins de « Kauligwies » et « Bommelscheuer » n'apprécieront pas le fait que de plus en plus de voitures circulent dans leurs zones résidentielles. Mais nous devons nous assurer que les habitants de la rue Pierre Schuetz » et de la partie basse de la rue Kennedy puissent arriver à leurs postes de travail. Il est certain que nous empêcherons les voitures en provenance de Sanem de traverser nos quartiers résidentiels. Il est également clair que les routes d'accès provisoires seront remises dans leur état d'origine, une fois les travaux terminés.

Malheureusement, aucun bus ne pourra monter jusqu'à la gare. D'une part, ce ne sera pas possible en termes d'espace et, d'autre part, les lignes de bus ne pourraient respecter les horaires.

Pour les questions concernant la démarcation optique de la piste cyclable ainsi que les racines des arbres, je demande à Mme Casasanta d'y répondre.

Mme Loredana CASASANTA (Bureau d'études Schroeder & Associés): Le chemin pour cyclistes et piétons sera un itinéraire mixte d'une largeur minimale de 3,50 mètres sur toute sa longueur, sans séparation visuelle. La largeur devrait être suffisante pour éviter les conflits.

Les arbres ont généralement des excavations de 3 à 4 mètres dans lesquelles les racines peuvent s'étendre. Les îlots d'arbres carrés sur le trottoir ont toujours une largeur d'un mètre et demi.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV): Peut-être qu'en plus du régime spécial des congés collectifs, on pourrait également demander que le travail soit effectué par deux équipes pendant les mois d'été. Cela réduirait également la durée du chantier.

Maire Michel WOLTER (CSV): Nous pouvons introduire une demande et puis nous verrons quelle réponse nous allons recevoir.

Je tiens à préciser que nous avons l'intention de tenir le Conseil communal régulièrement informé de ces travaux. Les conseillers sont également invités à poser leurs questions à ce sujet lors d'une réunion. C'est le dossier le plus complexe que j'ai jamais eu à traiter en tant que bourgmestre. Même si nous votons sur la question aujourd'hui, nous avons peu de contrôle dans ce dossier.

Conseiller Jos THILL (LSAP): Ai-je bien compris que l'État supporte la moitié du coût de la création des routes d'accès? À mon avis, cela ne suffit pas, car l'État lui-même devrait garantir l'accès des véhicules du chantier.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Je suis d'accord avec M. Thill. Au début, l'État ne voulait pas participer à ces coûts. À présent, je demande au conseil communal de donner son approbation au projet et au devis.

Approbation unanime.

Point 15) Personnel communal : Création d'un poste de fonctionnaire communal à tâche complète du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service du citoyen.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Nous devons compenser un certain nombre de changements au Bureau de la population. D'une part, une personne a été reclassée en interne à un poste d'une demi-journée pour des raisons de santé, d'autre part, une deuxième personne partira en congé parental pendant douze mois au début de l'année prochaine. Il nous manquera donc tout un poste. Comme nous n'avons de toute façon pas trop de personnel au Bureau de la population, le collège échevinal propose de créer un nouveau poste pour un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1.

Approbation unanime.

Point 16) Budget extraordinaire : 4/913/221311/18011 – Mise en conformité de l'école à Clemency - Approbation du décompte de travaux.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): L'école de Clemency a dû être adaptée aux dernières directives en matière de sécurité. Pour ce travail, nous avons approuvé un coût estimatif de 260.000 €. Après facturation finale, les dépenses réelles s'élèvent à 227.137,37 €.

Approbation unanime.

Point 17) Enseignement fondamental : Approbation des modifications de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2019/2020.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Suite à la première approbation provisoire de l'organisation scolaire, un certain nombre de modifications et d'ajouts ont encore été apportés, de sorte que le conseil communal doit à nouveau émettre un vote. Cependant, nous n'avons pas beaucoup d'influence, car l'approbation du conseil communal est une pure formalité.

Approbation unanime.

Point 18) Sociétés locales – statuts de l'association « FC Bascharage 2020 » - prise de connaissance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le club de pêche « FC Bascharage 2020 » a été fondé et il a déposé ses statuts à la Commune. Le conseil communal en prend connaissance.

Point 19) Sociétés locales – statuts de l'association « Dart Club Bull's Hit» - prise de connaissance.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): De même, un club de fléchettes appelé « Bull's Hit » a été fondé. Le Conseil communal prend également connaissance de ces statuts.

Point 20) Budget ordinaire 2019 : Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2019

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La liste annuelle des subventions aux clubs est disponible. Je tiens à signaler qu'un certain nombre d'associations n'ont présenté aucune demande malgré plusieurs rappels. Nous pensons que l'octroi de subventions devrait être précédé d'au moins une demande. En conséquence, certaines associations figurent sur la liste, avec un zéro. Nous ne voulions pas les supprimer, car l'année prochaine une demande sera peut-être à nouveau présentée.

| Club / Société / Association / Fondation | Crédit | EURO |
|---|---------------|-------------|
| A.G.M.P. Amis Géologie, Minéralogie, Paléontologie | | 0,00 € |
| Amicale Altersheem Nidderkuer | | 110,00 € |
| Amiperas Bascharage | | 825,00 € |
| Ass. des Parents d'élèves de l'enseignement primaire de Bascharage | | 0,00 € |
| Ass. des Parents d'élèves de l'enseignement primaire de Clemency(Eltereveenegung) | | 450,00 € |
| Croix-Rouge (section locale Bascharage) | | 450,00 € |
| Croix-Rouge (section locale Clemency) | | 412,50 € |

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Foyer de la Femme Gemeng Käerjeng | | 450,00 € |
| Foyer de la Femme Kéinzig-Féngeg | | 412,50 € |
| Foyer de la Femme Kéinzig-Féngeg 50e Anniversaire | | 1.375,00 € |
| Käerjeng A.s.b.l. Foyer du Jour Kaweechelchen | | 825,00 € |
| Käerjeng hëlleft a.s.b.l. | | 825,00 € |
| Nouvelle PNP - Fir d'Kanner an Lataïnamerika A.s.b.l. | | 825,00 € |
| Œuvres paroissiales, Bascharage | | 275,00 € |
| Œuvres paroissiales, Clemency | | 300,00 € |
| Päerds an Trakterfrënn A.s.b.l. | | 0,00 € |
| Solidarité Afrique.lu | | 450,00 € |
| Landseer & Neufundländer Club Luxembourg a.s.b.l. | | 0,00 € |
| TOTAL art. 3/192/648110/99001 : | 9.000,00 € | 7.985,00 € |

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Club des jeunes Clemency | | 0,00 € |
| Féngeger Jugend A.s.b.l. | | 412,50 € |
| Foyer de la Femme Gemeng Käerjeng (colonie, 13 enfants) | | 390,00 € |
| Foyer de la Femme Kéinzig-Féngeg (Colonie 1 enfants) | | 27,50 € |
| Guides St. Willibrord, Bascharage | | 900,00 € |
| Guides St. Willibrord, Bascharage (colonie, 44 enfants) x 25.-€ | | 1.320,00 € |
| Guides St. Willibrord, Bascharage (Subside pour travail "Jeunes") | | 300,00 € |
| Kaerjenger Bouwen A.s.b.l. | | 412,50 € |
| TOTAL art. 3/253/648110/99001 | 4.150,00 € | 3.762,50 € |

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Service d'Incendie et de Sauvetage Bascharage | | 900,00 € |
| Service d'Incendie et de Sauvetage Bascharage (Subside pour travail "Jeunes") | | 300,00 € |
| TOTAL art. 3/0320/648110/99001 | 2.500,00 € | 1.200,00 € |

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| Entente des Sociétés de Clemency-Fingig | | 900,00 € |
| Entente des Sociétés de Hautcharage A.s.b.l. | | 0,00 € |
| ORT Sud a.s.b.l. Office Régional du Tourisme Sud | | 11.941,04 € |
| TOTAL art. 3/430/648110/99001 | 14.000,00 € | 12.841,04 € |

| | | |
|---|--|------------|
| Amis de la Fleur - Bascharage | | 550,00 € |
| Gaart an Heem Kéinzig - Féngig | | 600,00 € |
| Gaart an Heem Kéinzig - Féngig (Village Fleuri) | | 600,00 € |
| Gaart an Heem Uewerkäerjéng | | 550,00 € |
| Gaart an Heem Uewerkäerjéng - Bge-Hge-Lgr (Village Fleuri - Bascharage) | | 1.650,00 € |
| L.N.V.L. Letzebuerger Natur a Vulleschutzliga (Natur & ëmwelt Kéinzig-Féngeg-Grass) | | 600,00 € |
| Naturfrënn Käerjeng | | 550,00 € |

| | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| TOTAL art. 3/542/648110/99001 | 6.000,00 € | 5.100,00 € |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|

| | | |
|---------------------------------------|---------------------|--------------------|
| Amicale des Marcheurs Bascharage | | 742,50 € |
| BBC Bascharage Hedgehogs | | 6.018,00 € |
| D.T. Féngig A.s.b.l. | | 2.950,75 € |
| D.T. Nidderkäerjeng | | 6.831,00 € |
| D.T. Nidderkäerjeng 50e anniversaire | | 1.375,00 € |
| D.T. Nidderkäerjeng Intercup 2019 | | 1.500,00 € |
| DT "AVENIR" Hautcharage | | 1.479,00 € |
| DT Entre Nous Lénger a.s.b.l. | | 5.685,00 € |
| F.C.Etoile Sportive Clemency | | 5.885,00 € |
| Fëscherclub "Grondel" Hautcharage | | 742,50 € |
| Fitness Club Bascharage | | 1.800,00 € |
| Föscherclub Clemency | | 0,00 € |
| Fraïzaïtsportclub Këntzeg | | 1.272,25 € |
| Fun Divers Bascharage | | 577,50 € |
| Handball Käerjeng | | 9.394,00 € |
| Handball Käerjeng EHF Cup 2019 | | 5.000,00 € |
| K.C. "Alle Néng" Bascharage | | 535,50 € |
| K.C. Emmer um Dill 2001 | | 511,50 € |
| K.C. Fiissercher um Dill Htch | | 499,50 € |
| Karaté Club Bascharage | | 3.000,00 € |
| Kelefrenn - Uewerkaerjeng | | 522,50 € |
| LASEP Bascharage | | 0,00 € |
| LASEP Clemency | | 3.183,00 € |
| LENGER TRAPPER | | 742,50 € |
| Sportfëscher Bascharage | | 742,50 € |
| Tennis Club Bascharage | | 660,00 € |
| Tennis Club Kéinzeg-Féngeg | | 1.166,00 € |
| UN Käerjéng '97 | | 20.232,00 € |
| TOTAL art. 3/0825/648110/99001 | 100.000,00 € | 83.047,50 € |

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Ass. de Ecoles de Musique du Grand-Duché de Luxembourg | | 1.500,00 € |
| Collèges des Direct. et Chargés de direction | | 75,00 € |
| TOTAL Art.: 3/836/648110/99001 | 1.575,00 € | 1.575,00 € |

| | | |
|---|--|----------|
| Cercle Culturel Claus Cito | | 900,00 € |
| Cercle Culturel Claus Cito "Travail Jeunes" | | 300,00 € |
| Chorale Sängerbond Lénger | | 412,50 € |
| Chorale Ste Cécile - Bascharage | | 825,00 € |
| Chorale Ste Cécile Clemency | | 900,00 € |
| Chorale Ste Cécile Fingig | | 900,00 € |
| Chorale Ste-Cecile - Hautcharage | | 900,00 € |
| Ensemble vocal Vivace | | 900,00 € |

| | | |
|--|--------------------|--------------------|
| FOTOSFRËNN KÄERJENG | | 900,00 € |
| Harmonie Clemency | | 3.300,00 € |
| Harmonie Clemency (63 uniformes) | | 2.079,00 € |
| Harmonie Clemency (Subside pour travail "Jeunes"), | | 330,00 € |
| Harmonie Hautcharage | | 3.600,00 € |
| Harmonie Hautcharage (69 uniformes) | | 2.484,00 € |
| Harmonie Hautcharage (Subside pour travail "Jeunes") | | 420,00 € |
| Harmonie Municipale Bascharage | | 5.100,00 € |
| Harmonie Municipale Bascharage (59 uniformes) | | 2.124,00 € |
| Harmonie Municipale Bascharage (Subside pour travail "Jeunes") | | 330,00 € |
| Käerjenger - Theater | | 450,00 € |
| KKG Käerjenger Karneval Gesellschaft a.s.b.l. | | 0,00 € |
| Théâtre Grand-Ducal | | 450,00 € |
| TOTAL art. 3/839/648110/99001 | 28.500,00 € | 27.604,50 € |

Conseiller Marc HANSEN (Déi Gréng): Dans le cadre de nos efforts en matière de changement climatique, nous avons présenté aux clubs une charte sur le climat. Avec cette charte, les clubs devraient s'engager dans des mesures de protection du climat et recevoir en retour une appréciation de leurs subventions. Cette appréciation a-t-elle déjà été prise en compte ici?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): En plus de l'augmentation générale de 10%, les quelque 80% de nos associations qui ont signé la charte bénéficient d'une augmentation supplémentaire de 10%. Cette augmentation est destinée à couvrir les coûts supplémentaires liés aux mesures de protection du climat.

Approbation unanime.

Point 21) Convention concernant l'hébergement de demandeurs de protection internationale sur le territoire de la commune de Käerjeng.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal demande au Conseil communal de donner son accord à cette convention dans le cadre de l'admission des demandeurs de protection internationale.

Les travaux routiers commenceront dans les semaines à venir et la nouvelle route d'accès « Rue du 9 Août 2019 » sera construite. Une fois ces travaux terminés, la construction de la structure pour réfugiés commencera, de sorte que les premiers demandeurs sont attendus pour le début de 2021. La présente convention régit les droits et obligations des parties signataires et définit le cadre de la coopération future.

Dans une première phase, deux bâtiments de 33 lits chacun seront construits, avec l'option, dans le projet de construction général, de construire un troisième bâtiment. Nous estimons que notre contribution se situe à environ 100 personnes que nous pouvons accueillir. Ce nombre correspond à ce que nous, en tant que Commune, pouvons gérer à long terme.

C'est donc l'État qui construit les bâtiments, gérés par l'OLAI (Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration) et qui prend en charge les coûts de fonctionnement. Il était important pour nous qu'il y ait toujours un portier et un encadrant par bâtiment, c'est-à-dire une personne qui gère le bâtiment et une personne qui s'occupe de l'intégration sociale des demandeurs.

La convention a une durée de neuf ans et est automatiquement renouvelée. Il reste à préciser comment nous allons mettre en place notre personnel pour assurer la coopération avec l'OLAI.

Conseiller Marc HANSEN (Déi Gréng): Depuis quelques années, nous réfléchissons à la manière dont nous, la commune de Käerjeng, pouvons nous engager dans la question des réfugiés, et je me réjouis du fait qu'aujourd'hui nous franchissions une étape en signant cette convention. Nous assumons nos responsabilités par rapport à la taille de notre population. Nous considérons également que c'est important que la Commune veuille jouer un rôle dans la question de l'intégration, en établissant un lien entre les réfugiés et les associations locales. Il peut également être judicieux de constituer et de coordonner un groupe de volontaires pour aider les gens à comprendre la langue ou visiter la région avec eux.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je suis d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites jusqu'à présent. La convention porte en réalité un faux titre, car il ne s'agit pas seulement de recevoir les demandeurs, mais également de les intégrer. Néanmoins, nous soutiendrons la convention.

Approbation unanime.

Point 22) Convention concernant la mise à disposition de l'église de Bascharage au Fonds de gestion des édifices religieux en vertu de la loi du 13 février 2018.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Conformément à la loi du 13 février 2018, une convention a été rédigée pour réglementer les droits et devoirs dans le cadre de la mise à disposition de l'église de Bascharage au Fonds de gestion des édifices religieux. La validité est fixée à une durée initiale de cinq ans, prolongée ensuite automatiquement pour une nouvelle durée de neuf ans. Le loyer annuel est de 1000 €. Le Fonds de gestion des édifices religieux prend en charge les coûts de fonctionnement, la Commune assure l'entretien du bâtiment, ce qui comprend, entre autres, qu'une température minimale de 12 degrés soit garantie.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Je constate que le loyer annuel est le minimum légal. Cependant, nous pouvons être d'accord, car il ne s'agit pas de s'enrichir dans cette affaire. Le fait que l'accord se prolonge par la suite de neuf ans après un premier mandat de cinq ans me semble étrange. Je ne lis pas non plus clairement qui prend en charge quels frais d'assurance. La question se pose par exemple avec l'orgue et les objets d'art.

Il n'y a jamais eu de participation aux coûts de chauffage. Il est également difficile de savoir qui a réellement signé pour le Fonds de gestion des édifices religieux. Par conséquent, nous suggérons de revoir la convention et de la soumettre au Conseil communal à une date ultérieure.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le fonds de gestion des édifices religieux doit souscrire une assurance responsabilité civile, le reste doit être assuré par la Commune. Dans cette église, l'orgue appartient à la Commune, ce qui est donc également assuré par la Commune. À ma connaissance, le mobilier et les œuvres d'art appartiennent à l'église. Pour la durée de la convention, il y a certainement des raisons que je ne connais pas. La participation aux coûts de chauffage est l'une des tâches de la Commune, car elle vise à assurer la longévité du bâtiment.

Je pense que nous pouvons accepter cette convention aujourd'hui. Je vous ferai savoir qui a signé pour le Fonds de gestion des édifices religieux.

Avec 10 voix pour (CSV, Déi Gréng, DP) et trois abstentions (LSAP), la convention est approuvée.

Point 23) Club Senior Prënzeberg - Approbation de la convention pour l'année 2019, conclue entre le ministère de la Famille, les administrations communales de Käerjeng, Differdange, Sanem et Pétange et l'organisme gestionnaire « Aides pour personnes âgées Prënzeberg a.s.b.l. ».

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La convention de cette année relative au « Club Senior Prënzeberg » est pratiquement inchangée par rapport aux années précédentes.

Approbation unanime.

Point 24) Convention entre la commune de Käerjeng et M. Jeff Scheer concernant des projets de protection de la nature.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Le collège échevinal a signé un accord avec M. Jeff Scheer, dans le but de faire planter trois arbres haute-tige et une haie de 100 mètres plantés par le syndicat SICONA, sur son terrain à Hautcharage.

Approbation unanime.

Point 25) Office Social Käerjeng – Convention 2019 - Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La convention de cette année avec l'Office social n'a pas changé par rapport aux années précédentes.

Approbation unanime.

Point 26) Convention entre la commune de Käerjeng et le Commissariat du gouvernement à la protection des données auprès de l'État

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données, nous sommes obligés, en tant que Commune, d'avoir un responsable à la protection des données. Par conséquent, nous avons désigné le Commissariat à la protection des données de l'État comme représentant. En l'absence du secrétaire communal, l'informaticien sert de personne de contact.

Approbation unanime.

Point 27) Autorisation d'ester en justice en matière de contrat de droit de superficie dans la zone artisanale « Op Zaemer », relative à l'affaire AC Käerjeng c/ SOCOFA – déguerpissement

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): M. Sturm expliquera les détails de cette affaire, qui dure depuis plusieurs années.

Échevin Richard STURM (CSV): En 2006, un contrat d'emphytéose a été signé dans la zone artisanale « Op Zaemer » avec la société Socofa. Sans informer la Commune,

la société a sous-loué certaines parties du bâtiment. Comme il n'a pas été possible de parvenir à un accord, le collège échevinal avait déjà demandé en 2009 l'accord du Conseil communal l'autorisation d'ester en justice, dans le but de dissoudre le contrat.

À la fin de l'année 2018, le tribunal de deuxième instance a confirmé la dissolution du contrat. Le même tribunal a toutefois reconnu qu'il n'était pas compétent pour émettre un jugement sur l'expulsion. Par conséquent, nous avons maintenant besoin d'une nouvelle approbation du Conseil communal pour intenter un procès qui conduira à l'expulsion.

Approbation unanime.

Point 28) Règlement temporaire de la circulation concernant l'« avenue de Luxembourg » à Bascharage.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Trois règlements de la circulation sont aujourd'hui à approuver par le Conseil communal, dont deux concernent les travaux de la nouvelle « Rue du 9 Août 2019 ».

Approbation unanime.

Point 29) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Pas moins de sept règlements temporaires de la circulation ont récemment été approuvés par le collège échevinal pour lesquels il faut à présent la confirmation du conseil communal.

Approbation unanime.

Point 30) Questions et réponses.

Conseiller Joseph HAMES (CSV): Au coin de la « rue de l'Eau » et de la « rue du Ruisseau » à Bascharage, une ancienne balance est exposée derrière une vitre avec une série d'informations sur papier. Le papier est tellement terni qu'on ne peut plus rien lire. Dans le contexte du sentier Red Rock, des personnes plus intéressées pourraient y passer à l'avenir, et nous devrions donc échanger les feuilles d'information.

Bourgmestre WOLTER (CSV): Nos employés responsables s'occuperont de la question.

Conseiller Nico FUNCK (DP): Dans la partie supérieure du « Boulevard Kennedy » se trouve une académie pour coiffeurs. L'exploitant avait introduit une demande d'autorisation pour la construction d'un parking pour son personnel, laquelle avait été rejetée. À présent, des emplacements supplémentaires vont disparaître après les travaux routiers.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Ce dossier nous a déjà beaucoup occupés ces derniers mois. Il y avait déjà eu un arrêt de chantier, car les consignes ne sont pas

toujours respectées. Le propriétaire avait toujours déclaré qu'il souhaitait créer derrière son bâtiment un parking temporaire pour les véhicules de l'entreprise pour la durée du chantier. Ensuite, cet endroit aurait dû servir de parc. Votre question, M. Funck, confirme à présent qu'il s'agissait dès le départ de créer un parking, ce qui, toutefois, n'est pas autorisé, selon notre règlement sur les bâtisses.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP): Nous n'avions pas trouvé d'accord sur le nouveau calcul des redevances d'eau. Les agriculteurs sont facturés pour la consommation d'eau selon un propre tarif, avec un prix inférieur au mètre cube pour des coûts fixes plus élevés. Ces coûts fixes sont problématiques dans le cadre des abreuvoirs pour le bétail qui se trouvent dans les champs, et qui ne sont pas toujours utilisés. Il faut donc compter environ 250 € par an par abreuvoir, sans même qu'un seul mètre cube d'eau ait été consommé. N'est-il pas possible de bloquer temporairement ces connexions afin que ces coûts ne soient pas générés?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): À cet égard, nous avons reçu une demande d'un agriculteur et nous en discuterons avec notre personnel compétent demain, lors de notre réunion du collège échevinal.

Fin de la séance: 11h45